

PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2026/011

Membres en exercice : 27

Membres présents : 18

Membres absents : 9

Dont membres représentés : 4

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Françoise CAMPREDON, Catherine MIFFRE, Chrystelle CARLOS, Carine DEVOYON, Joël PACULL, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Jean-Pascal GARDELLE, Laurence BARBERA, Karine CAROLA, Nicolas OLIVE, Christian FALZON.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Pascal-Henri BASSET (pouvoir donné à Joël PACULL), Pascale PUY (pouvoir donné à Blaise FONS), Yannick COSTA (Pouvoir donné à Jean TELASCO), Liliane HOSTALLIER-SARDA (pouvoir donné à Jeannine VIDAL).

Absents excusés : Laurent FOURMOND, Evelyne SARRAZIN, Marc BILLES, Léocadie MENDEZ, Xavier ROCA.

Secrétaire de séance : Françoise CAMPREDON.

Date de la convocation : 23/01/2026

DENOMINATIONS BATIMENTS/LIEUX PUBLICS
ESPACE SAMUEL PATY - ESPACE DES DOCTEURS MASARDO

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de donner une dénomination à la nouvelle salle polyvalente d'activités jeunesse et au city-stade situés 12 rue des écoles, entre la maternelle et la cantine. Il propose également de dénommer le parvis de l'église des Saintes Hosties et d'apposer une plaque commémorative sur le rempart du parvis.

M. le Maire propose d'associer la nouvelle salle polyvalente d'activités jeunesse et au city-stade, situé aux écoles et dédié à la jeunesse, le nom de « Espace Samuel PATY », professeur d'Histoire-Géographie assassiné par un terroriste le 16 octobre 2020 pour avoir montré à ses élèves les caricatures de Mahomet du journal Charlie Hebdo.

Il expose que la famille MASARDO, riverains du parvis de l'Eglise, et médecins du village depuis des décennies (sur 3 générations), soit associée à ce lieu et que ce dernier se nomme « Espace des Docteurs MASARDO ».

Enfin, il propose qu'une plaque commémorative en hommage à Ferdinand GRAMMUNT, Pézillanais déporté à Dachau, soit apposé sur le rempart de la cellera au parvis de l'église.

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur ces propositions.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

► **DECIDE** de nommer la nouvelle salle polyvalente d'activités jeunesse et le city-stade situés 12 rue des écoles, « Espace Samuel PATY » ;

► **DECIDE** de nommer le parvis de l'église des Saintes Hosties, « Espace des Docteurs MASARDO ».

► **DECIDE** d'apposer une plaque commémorative en hommage à Ferdinand GRAMMUNT, résistant Pézillanais déporté à Dachau, sur le rempart de la cellera au parvis de l'église.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.